

Lycée polyvalent Albert EINSTEIN
354 avenue Vigan Braquet
CS 38165
30205 BAGNOLS SUR CEZE cedex

Tél : 04.66.90.42.00
Mél : ce_0300950v@ac-montpellier.fr

A l'attention des Professeurs Principaux
Et professeurs volontaires

Bagnols sur Cèze, le 09/09/2025

Objet : Elections des représentants élèves

Les élections des délégués élèves au sein des différentes instances de l'établissement doivent avoir lieu avant la fin de la 7ème semaine après la rentrée (fixée au 17 octobre 2025 pour cette année scolaire). L'organisation générale de ces élections est assurée par les CPE.

La première étape pour l'ensemble de ces élections reste **l'élection des délégués de classe**, pour laquelle nous vous sollicitons. Celle-ci doit être réalisée avant jeudi 02 octobre 2025 et les résultats transmis rapidement à la CPE référente de votre classe, grâce aux procès-verbaux.

Afin de vous permettre d'organiser au mieux cette élection, et sensibiliser les élèves aux enjeux de celle-ci, vous trouverez ci-joint un dossier « spécial élections » :

- Calendrier des élections
- Note explicative aux élections des délégués de classe et éco-délégués
- Procès-Verbal des élections des délégués de classe
- Procès-Verbal des élections des éco-délégués
- Organigramme des diverses instances au sein du lycée

Il est important que ces temps forts de l'année soient réellement mis à profit pour informer les élèves et développer leur sens des responsabilités à travers un acte citoyen.

N'hésitez pas à mobiliser également les élèves sur les élections CVL, instance où ils ont un rôle majeur. Une information leur sera transmise rapidement sur le sujet, nous avons besoin d'élèves motivés !

Nous vous remercions pour votre collaboration, et restons à votre disposition pour tout complément d'information.

Les CPE

Mme Pelissier, Mme Rième, Mme Bouillot, Mme Godon, Mme Ravidat

Année scolaire 2025-2026

Calendrier des élections des représentants élèves

Elections des délégués de classe	Jusqu'au jeudi 02 octobre
Candidatures au CVL	Jusqu'au lundi 06 octobre
Elections des délégués au Conseil de la Vie Lycéenne	Lundi 13 et mardi 14 octobre
Assemblée Générale des délégués de classe Elections des représentants élèves au Conseil d'Administration et Conseil de Discipline	Jeudi 16 octobre

Année scolaire 2025-2026

Note explicative aux élections des délégués de classe

Etre délégué de classe, c'est...

- Etre le porte-parole de la classe au sein de l'établissement
- Etre un interlocuteur pour ses camarades et les personnels de l'établissement
- Siéger en conseil de classe, une fois par trimestre ou par semestre
- Siéger en Assemblée Générale des Délégués
- Pouvoir être candidat aux élections de représentants des élèves au Conseil de Discipline

Les qualités attendues et requises :

- Représenter TOUTE la classe, et défendre l'avis majoritaire (et pas son opinion personnelle)
- Savoir se positionner en médiateur entre ses camarades et les autres membres de la communauté éducative
- Etre à l'écoute de ses camarades, leurs préoccupations et difficultés

Déroulement des élections :

- Les candidats se présentent en binôme (un titulaire ET un suppléant)
- La parité est fortement encouragée
- Le vote est organisé à bulletin secret
- Pour les délégués de classe, 2 titulaires et 2 suppléants doivent être élus
- ✓ Premier tour
 - Chaque élève inscrit sur son bulletin le nom de **2 binômes**
 - Un candidat l'emporte s'il obtient la majorité absolue : moitié des **suffrages exprimés** + 1 voix
 - Peuvent être élus : 0 candidat, 1 candidat ou 2 candidats
- ✓ Second tour
 - Chaque élève inscrit sur son bulletin le nom d'un binôme (si un candidat a été élu au premier tour) OU de 2 binômes (si aucun candidat n'a été élu au premier tour)
 - Un candidat l'emporte lorsqu'il obtient la majorité relative = le plus de voix.

ATTENTION :

- Un bulletin vierge est considéré comme « blanc », et non comptabilisé dans les suffrages exprimés ;
- Un bulletin comportant des ratures, blagues, ou un nombre de noms supérieur à la consigne est considéré comme « nul » et non comptabilisé dans les suffrages exprimés ;
- Un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut être élu s'il compte un nombre de voix suffisant ET qu'il accepte le rôle ;
- En cas d'égalité, c'est l'élève le plus jeune qui l'emporte.

Année scolaire 2025-2026

Procès-Verbal des élections des délégués de la classe :

Nombre d'inscrits sur la liste :

Nombre de présents :

- Premier tour

Candidat titulaire	Candidat suppléant	Nombre de voix obtenues

Suffrages exprimés : / Bulletins blancs ou nuls :

Majorité absolue (suffrages exprimés/2 +1) :

- Second tour

Candidat titulaire	Candidat suppléant	Nombre de voix obtenues

Suffrages exprimés : / Bulletins blancs ou nuls :

Sont donc élus :

<u>Titulaires</u>	<u>Suppléants</u>

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Les assesseurs : *nom prénom et signature*

Le professeur principal : *nom prénom et signature*

Année scolaire 2025-2026

Note explicative aux élections des éco-délégués

Etre éco-délégué de la classe, c'est...

- Etre un élève respectueux de l'environnement et montrer l'exemple
- Sensibiliser ses camarades aux gestes quotidiens qui permettent d'économiser l'énergie et de lutter contre le réchauffement climatique
- Etre force de proposition

Etre éco-délégué de l'établissement, c'est...

- Identifier les actions et les projets contribuant à améliorer la biodiversité, diminuer l'impact énergétique de l'établissement, promouvoir des gestes éco-responsables de l'ensemble de la communauté éducative, sensibiliser à la lutte contre le gaspillage alimentaire, promouvoir une action sur le territoire environnant de l'établissement

Déroulement des élections :

- Les candidats peuvent se présenter en binôme (un titulaire et éventuellement un suppléant)
 - Pour les éco-délégué, 1 titulaire, et éventuellement 1 suppléant, doit être élu
 - Un élève délégué de classe peut être éco-délégué, mais pas obligatoirement
- ✓ Premier tour
- Chaque élève inscrit sur son bulletin le nom de **1 candidat**
 - Un candidat l'emporte s'il obtient la majorité absolue : moitié des **suffrages exprimés** + 1 voix
 - Peuvent être élus : 0 candidat ou 1 candidat
- ✓ Second tour (si aucun élève n'a été élu au premier tour)
- Chaque élève inscrit sur son bulletin le nom de **1 candidat**
 - Un candidat l'emporte lorsqu'il obtient la majorité relative = le plus de voix.

ATTENTION :

- Un bulletin vierge est considéré comme « blanc », et non comptabilisé dans les suffrages exprimés
- Un bulletin comportant des ratures, blagues, ou un nombre de noms supérieur à la consigne est considéré comme « nul » et non comptabilisé dans les suffrages exprimés
- Un élève qui n'a pas présenté sa candidature peut être élu s'il compte un nombre de voix suffisant ET qu'il accepte le rôle
- En cas d'égalité, c'est l'élève le plus jeune qui l'emporte

Année scolaire 2025-2026

Procès-Verbal des élections des éco-délégués de la classe :

Nombre d'inscrits sur la liste :

Nombre de présents :

- Premier tour

Candidat titulaire	Candidat suppléant	Nombre de voix obtenues

Suffrages exprimés : / Bulletins blancs ou nuls :

Majorité absolue (suffrages exprimés/2 +1) :

- Second tour

Candidat titulaire	Candidat suppléant	Nombre de voix obtenues

Suffrages exprimés : / Bulletins blancs ou nuls :

Est donc élu

<u>Titulaire</u>	<u>Suppléant</u>

Fait à Bagnols-sur-Cèze, le

Les assesseurs : *nom prénom et signature*

Le professeur principal : *nom prénom et signature*

Année scolaire 2025-2026

Organigramme des instances lycéennes

Conseil de la Vie Lycéenne (CVL)

Présidé par le chef d'établissement, composé de 20 membres dont **10 représentants élèves** (et leurs suppléants) et 2 éco-délégués

Les membres élèves sont renouvelés au moins de moitié chaque année, ils sont élus pour deux ans par tous les élèves du lycée. **Tous les élèves de l'établissement peuvent se porter candidats.**

Chaque candidature comporte le nom d'un titulaire et celui de son suppléant. Si le titulaire est en terminale, 2e année de BTS ou de classe prépa, le suppléant doit être inscrit dans une année inférieure.

La parité est fortement encouragée, ainsi que la représentation de l'ensemble des filières

Missions : formuler des propositions afin d'améliorer la vie lycéenne, mettre en place des projets pour les élèves.

Conseil d'Administration

5 sièges élèves (dont 1 siège réservé aux étudiants post-Bac)

Les 4 représentants des élèves au CA sont élus par les délégués de classe et élus CVL titulaires, parmi les membres CVL (titulaires et suppléants)

Le représentant post-Bac est élu par et parmi les délégués de ces classes

Missions : représenter les élèves et leurs intérêts lors du Conseil d'Administration où sont prises les décisions importantes de l'établissement

Conseil de discipline

3 sièges élèves

Les représentants des élèves au CD sont élus par et parmi l'ensemble des délégués de classe

Missions : représenter les élèves de l'établissement lors du Conseil de Discipline, pour que les sanctions prises entrent dans le cadre d'une démarche éducative, afin qu'elles fassent sens